



**Syndicat Mixte
Marne et Rus
du Pays de Meaux**

DECISION DU PRESIDENT

Date de notification	N° de décision 2026-01	Service GEMAPI
-----------------------------	-----------------------------------	-----------------------

Objet : Procédure adaptée n°26-01 : Etude géotechnique - Opération d'aménagement sur les secteurs du bassin versant du Ru de Rutel.

Le Président du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L.5711-1,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Syndical en date du 13 mai 2026 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 20 mai 2026 et affichée le 20 mai 2026, portant délégation au Président des attributions énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de mise en concurrence et d'analyse des offres,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une procédure adaptée ayant pour objet étude géotechnique – opération d'aménagement sur les secteurs du bassin versant du Ru de Rutel,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature d'une procédure adaptée n°26-01 entre le Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux et l'entreprise SAGA – 26 rue des Carriers Italiens – 91350 GRIGNY, pour un montant maximum sur la durée du marché de 43 950,00 euros H.T.

ARTICLE 2 – Le marché est conclu à compter de sa notification et jusqu'à l'achèvement des missions du marché.

ARTICLE 3 – Les crédits nécessaires au règlement des prestations sont inscrits au budget de l'année considérée du Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux.

ARTICLE 4 – Les conditions de prix et de règlement des prestations sont définies dans le marché dont les pièces contractuelles sont consultables sur demande expresse, au syndicat, auprès du service GEMAPI.

ARTICLE 5 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Syndical portant sur les mêmes objets.

Fait à Nanteuil-lès-Meaux, le
Le Président,

29 JUIN 2026



Régis SARAZIN